

Tableau d'avancement Hors Classe 2016

2nd degré

Fiche à retourner à ton contact élu avant la CAPA

(voir dates ci-dessous)

18 Cher	=> Quentin Sedes - squentin@hotmail.fr - 06.88.93.07.05
28 Eure-et-Loir	=> Laure Apcher - cgt.educ28@gmail.com - 06.22.26.11.31
36 Indre	=> Marie-Paule Savajol - cgteeducot@gmail.com - 06.75.50.98.11
37 Indre-et-Loire	=> Thierry Vautrin - t.vautrin71@gmail.com - 06.51.00.57.34
41 Loir-et-Cher	=> Marie-Paule Savajol - cgteeducot@gmail.com - 06.75.50.98.11
45 Loiret	=> Quentin Sedes - squentin@hotmail.fr - 06.88.93.07.05

Nouveauté (demande CGT) : avis consultables du **9 au 22 février** sur iprof, contestation possible lors d'un (nouvel) entretien avec le Chef d'Établissement. Contactez-nous pour des conseils si tu souhaites contester. Modification des avis possible jusqu'au 26 février. Avis à nouveau consultables à partir du 29 février.

Les chefs d'établissement doivent recevoir en entretien, avant le 1^{er} février, les enseignants qui en font la demande et dans le cas d'un avis défavorable ou d'une baisse de l'avis (cf circulaire paragraphe III 1a)

Rappels :

L'avis doit porter sur la carrière et non sur l'année, il doit néanmoins être en cohérence avec la notation.
Toute référence aux congés maladie, maternité, activité syndicale... sont contestables.
En cas de retraite dans les 2 ans à venir ou de 2 avis défavorables, nous contacter dès que possible.

Contactez-nous si tu penses bénéficié des points Parcours de Carrière (si Rep+/Rep et/ou 5 ans éducatif prioritaire et/ou 5 ans TZR à titre définitif dans la carrière), le rectorat n'a pas toujours les éléments dans ses fichiers

Pense à imprimer l'avis et à le conserver car il n'est pas accessible toute l'année et les avis des années antérieures ne sont pas consultables.

Attribution des avis par les chefs d'établissement sur I-Prof	du 12 janvier au 31 janvier 2016
Attribution des avis par les membres des corps d'inspection sur I-Prof	du 12 janvier au 31 janvier 2016
Consultation par les personnels promouvables des avis attribués sur I-Prof	du 6 au 22 février 2016 puis à partir du 29 février 2016
Accès I-Prof aux commissaires paritaires	15 jours avant la date de la CAPA
CAPA compétente à l'égard des professeurs certifiés	2 mai 2016
CAPA compétente à l'égard des PEGC	4 mai 2016
CAPA compétente à l'égard des PLP	9 mai 2016
CAPA compétente à l'égard des PEPS et CE EPS	31 mai 2016
CAPA compétente à l'égard des CPE	14 juin 2016

Les dates des différentes CAPA sont prévisionnelles.